**Scandale en France: un fonctionnaire photographiait et humiliait des femmes en leur administrant des diurétiques**

**AFP** , publié le **08 novembre 2019 à 18h01**  |



Un ex-haut fonctionnaire du ministère français de la Culture soupçonné d'avoir, pendant plusieurs années, photographié et humilié des femmes en leur administrant des diurétiques pour qu'elles urinent devant lui, est poursuivi notamment pour agression sexuelle, a-t-on appris vendredi de source judiciaire.

Le quotidien Libération, qui revient vendredi dans une longue enquête sur les actes reprochés à cet ancien recruteur du ministère, affirme qu'il aurait fait plus de 200 victimes en neuf ans. L'affaire avait été révélée par le Canard Enchaîné en mai dernier. *"Entre 2009 et 2018, plus de 200 femmes (...) ont été photographiées et/ou intoxiquées aux diurétiques, à leur insu, au ministère de la Culture puis à la direction régionale des affaires culturelles (Drac) de la région Grand Est*", écrit Libération, sur la base de nombreux témoignages. Selon Libération, cet ancien sous-directeur des politiques de ressources humaines isolait ses victimes pour les pousser à uriner devant lui et en tenait un registre dans un fichier informatique, avec force détails et photographies. "*J'aurais voulu qu'on m'arrête avant"*, a-t-il déclaré au quotidien, reconnaissant pour sa part avoir intoxiqué "*dix ou vingt"* femmes.

**Une procédure judiciaire en cours**

L'affaire a été révélée le 15 juin 2018 à la Drac Grand Est, où l'homme a été pris sur le vif en train de photographier "discrètement" les jambes d'une sous-préfète de Moselle. Il a été suspendu en octobre puis révoqué en janvier 2019, selon le quotidien. Placé sous contrôle judiciaire, il a été mis en examen (inculpé) pour "administration de substance nuisible", "*agression sexuelle par personne abusant de l'autorité conférée par sa fonction", "atteinte à l'intimité de la vie privée par fixation d'image"*, "violence par une personne chargée de mission de service public" et "infraction à la législation sur les médicaments", selon une source judiciaire. Une information judiciaire a été ouverte le 24 octobre 2019 par le parquet de Paris. *"Une procédure disciplinaire a été engagée contre lui, aboutissant à sa radiation de la fonction publique. Dès que le ministère a eu connaissance de signalements de ses agents, il a engagé des actions auprès du procureur de la République. C'est à ce titre qu'une procédure judiciaire est en cours*", a précisé à l'AFP le ministère de la Culture. "*C'est une affaire complètement folle d'un pervers*" a réagi vendredi le ministre de la Culture Franck Riester sur Europe 1, se disant *"atterré*".